



AVIS OCTOBRE 2019

Remaniement cadastral

Un certain nombre d'habitants n'ont pas encore remis leur document cadastral. Nous vous invitons à le compléter si nécessaire, le signer, le déposer en mairie ou l'envoyer à l'adresse indiquée sur les documents **sans tarder**.

Célébration du 11 novembre

Les habitants sont invités à la cérémonie commémorative du 11 novembre, à 11h30, devant le monument aux morts. Un apéritif sera offert à l'issue de la cérémonie.

Contrôles effectués par notre délégataire Véolia

Diligenté par la communauté de communes, notre délégataire Véolia doit vérifier la conformité des branchements au réseau d'eaux usées. Les premiers contrôles portent sur les lotissements créés après 2000, et pour les propriétaires qui n'ont pas fait effectuer ce contrôle en temps voulu lors de la construction de leur maison. Ce contrôle est pris en charge par la communauté de communes. A ce jour il s'avère que quelques propriétaires auront à revoir leurs branchements.

Logement 5, grande rue (au-dessus de la mairie) libre dès novembre 2019

La commune de Barges met en location un appartement de 135m² sur deux niveaux comprenant :
- 5 chambres, 2 salles d'eau, 1 salle de séjour-cuisine

Disponible dès début novembre 2019 - 720€ mensuel charges non comprises.

S'adresser à la mairie de Barges du lundi au vendredi de 9h à 12h : 03 80 36 61 02

ou par mail : secretariat@barges.fr

Quelques chiffres sur Barges, parfois étonnants !

Démographie : l'âge moyen des bargeois est de 36 ans (41 pour la côte d'or) – données 2016

Diplômes : 61 % de la population de Barges est diplômée du Baccalauréat (46 % pour la Côte d'Or)-
croisement de données INSEE et autres sources

Logements : il y a 225 logements contre 39 en 1968-données 2016

Propriétaires : 91 % c'est la part de propriétaires pour Barges contre 58 % en France métropolitaine

Entreprises : 7 créations d'entreprises en 2018 (auto-entreprises comprises)- Base SIRENE

Impôts : 62 % c'est la part de foyers fiscaux imposés pour Barges contre 44 % en France

Cabinet infirmier de Noiron (mesdames BORD, CHICAULT, RICHER)

Le cabinet a déménagé au 10, rue des tilleuls à Noiron-sous-Gevrey dans le nouveau **pôle médical**.

Le cabinet met à disposition des patients, des permanences, sans RV, au cabinet infirmier :

-les lundis de 7h à 8h
-les mercredis de 7h30 à 8h
-les vendredis de 7h30 à 8h
Soins à domicile prendre RV au 03 80 36 63 81

Rappel détection AVC

Les signes varient selon le siège et l'étendue de la lésion au cerveau. Ils surviennent brutalement et sont les mêmes que l'AVC soit un infarctus cérébral ou une hémorragie cérébrale.

Voici les principaux signes :

- *Faiblesse ou paralysie de la face
- *Perte de sensibilité ou engourdissements de la face et/ou de plusieurs membres
- *Troubles visuels : champ visuel réduit de moitié pour les deux yeux, vision double
- *Difficultés à s'exprimer et à comprendre
- *On peut ne ressentir qu'un seul de ces symptômes

Un accident vasculaire cérébral est **toujours une urgence médicale**

Il existe actuellement une prise en charge pouvant réduire le risque de séquelles d'autant plus efficace qu'initiée rapidement.

Il faut appeler le SAMU centre 15 sans attendre (avant même tout appel à son médecin généraliste) pour être dirigé vers l'établissement le mieux adapté à l'état de santé (il existe dans certains hôpitaux des unités spécialisées pour soigner les AVC : les Unités Neuro-Vasculaires).

En attendant l'ambulance il faut s'allonger.

Dès l'arrivée à l'hôpital, la prise en charge se fait par un médecin. Puis est effectuée une imagerie du cerveau (IRM ou scanner), indispensable pour différencier l'infarctus cérébral de l'hémorragie cérébrale et pour orienter le traitement.

Si les signes régressent spontanément (ce qui est le cas pour un Accident Ischémique Transitoire – AIT), il sera tout de même indispensable d'appeler le 15 pour être pris en charge. Les AIT sont souvent des signes d'alerte d'un futur AVC

Message de la gendarmerie -Rubrique conseils / sensibilisation

Recrudescence des cambriolages commis sur le territoire relevant du ressort de la compagnie de Dijon avec vol de véhicule(s).

Le « retour » des vendeurs de calendriers ==> vol d'argent numéraire au préjudice d'une personne âgée.

La fin d'année arrive à grand pas et s'accompagne de facteurs propices à la commission de toutes ces atteintes aux biens qui pourrissent notre vie. (Passage en heure d'hiver, démarchages à domicile notamment au préjudice des personnes âgées)

Nous vous rappelons **les bons réflexes** en composant le "17" pour **nous alerter**.

Le recueil de renseignements relatifs à la description des personnes suspectes et des véhicules utilisés (marque-modèle-immatriculation) est un plus.

Les gendarmes de Gevrey et de Dijon occupent le terrain, **n'hésitez pas** à les solliciter.

Votre **vigilance** facilite notre **réactivité**, votre **bienveillance** nous aide à préserver votre **tranquillité**.